



Objet : demande de subvention de l'Etat pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de la zone d'intérêt communautaire de Montagnac à Caussade

DECISION n° 20240106

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

Vu la délibération n°2020-28 du 10 juillet 2020 relative aux sollicitations de toute subvention auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, des administrations déconcentrées de l'Etat, des collectivités territoriales ou de tout autre organisme public.

DECIDE

- **DE DEMANDER** une subvention à l'Etat pour financer en partie une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la création d'une zone d'activités économiques à Montagnac selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût : 26 200 € HT, soit 31 440 € TTC

Subvention Etat : 50 % du montant HT soit 13 100 €

Autofinancement : 13 100 €

Fait à Caussade le 29/01/2024

Monsieur Guy ROUZIES
Président de la Communauté de Communes

